

Mairie de Vendargues

Département de l'Hérault
Arrondissement de Montpellier

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 19 juin 2019

Arrêté n° 529/2019

République Française

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour raisons de sécurité, de réglementer la circulation à l'occasion de la « Soirée Dégustation/Repas » organisée par Messieurs DAUMOND et GARCIA au Domaine de Folle Avoine – 15 rue des Chevaliers de Malte, le vendredi 21 juin 2019.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'organisation et le déroulement de la « Soirée Dégustation/Repas » organisée par Messieurs DAUMOND et GARCIA au Domaine de Folle Avoine – 15 rue des Chevaliers de Malte, le vendredi 21 juin 2019, pour laquelle les organisateurs sont autorisés à installer des tables dans la rue, **la circulation sera interdite sur la rue des Chevaliers de Malte du vendredi 21/06/2019 à partir de 18 h 00 au samedi 22/06/2019 jusqu'à 1 h 00.**

Article 2 Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint
Guy LAURET

